



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0623

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Programmation 2009 des opérations de galeries drainantes, de maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation des autorisations de programmes globalisées au titre des travaux et fournitures à intervenir au titre des galeries drainantes, eaux pluviales et réseaux de défense incendie**

service : **Direction générale - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauzé, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palēja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009**Délibération n° 2009-0623**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Programmation 2009 des opérations de galeries drainantes, de maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation des autorisations de programmes globalisées au titre des travaux et fournitures à intervenir au titre des galeries drainantes, eaux pluviales et réseaux de défense incendie**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le programme 2009 des opérations globalisées au titre des galeries drainantes et des eaux pluviales ainsi que des réseaux hydrauliques de défense incendie s'inscrit dans le cadre des politiques adoptées pour le plan de mandat 2009-2014 et de la programmation pluriannuelle des investissements pour chaque politique définie par la délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008.

Ainsi, ce programme concourt à la politique publique de la Communauté urbaine pour la gestion du cycle urbain de l'eau sur le long terme et l'axe d'intervention maîtriser les eaux pluviales urbaines et périurbaines et la politique publique assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine.

Galeries drainantes - Dépenses 1 800 000 € TTC (autorisation de programme globale gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme - maîtrise des eaux pluviales urbaines et périurbaines)

L'unité des galeries de la Communauté urbaine découvre, inspecte, maintient et conforte chaque année plusieurs réseaux de galeries souterraines naturelles ou anthropiques. Ces réseaux sont de complexités et profondeurs variables et sont disséminés sur 44 communes et cinq arrondissements de Lyon (la majorité des galeries se trouvant sur la ville de Lyon).

Le linéaire total des galeries, connues à ce jour, représente environ 53 kilomètres de réseaux.

L'absence d'entretien et l'obstruction des galeries drainantes abandonnées de la Communauté urbaine datant pour certaines de l'époque romaine ont été à l'origine d'incidents nombreux et parfois lourds de conséquences, dont le plus dramatique fut, le 13 novembre 1930, l'effondrement de la colline de Fourvière et de toutes ses habitations (près de 40 morts).

Chaque année, cinq à six chantiers sont traités en partie, compte tenu du budget alloué, qui représente 1 800 000 € TTC sur le budget principal en 2009.

La priorisation s'effectue en tenant compte à la fois d'objectifs à long terme de réduction des risques (rôle des commissions d'experts) et des impératifs liés aux procédures d'établissement des permis de construire dans les zones de balmes.

Les chantiers proposés cette année sont :

Commune	Adresse	Nature des travaux
Lyon 1er	rue Diderot	dégagement et confortement d'un réseau de galeries
Lyon 1er	rue Vaucanson	dégagement et confortement d'un réseau de galeries
Lyon 5°	avenue de la 1 ^{ère} DFL	dégagement et confortement d'un réseau de galeries
Lyon 5°	Antiquaille parking nord montée Saint Barthélémy sous voirie	dégagement et confortement d'un réseau de galeries
Saint Didier au Mont d'Or	31, rue Pasteur	dégagement et confortement d'un réseau de galeries
Sainte Foy lès Lyon	chemin de la Courtille - rue du Planit - montée de la Fournache - avenue Valioud	dégagement et confortement d'un réseau de galeries
Communauté urbaine	tout le territoire	entretien, curage, réfection d'exutoire, mise en place de tampons d'accès et serrurerie pour sécurisation des réseaux existants
Communauté urbaine	tout le territoire	levées topographiques des galeries, récolements des réseaux.

Les 44 communes et cinq arrondissements de Lyon sur lesquels intervient la Communauté sont :

Lyon 1er, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 9°, Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaine, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Saint Fons, Feyzin, Fontaine sur Saône, Fontaine Saint Martin, Francheville, Genay, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Marcy L'Etoile, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Solaize, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, Vernaison, Givors et Grigny.

Eaux pluviales - Dépenses 825 000 € TTC (autorisation de programme globale gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme- maîtrise des eaux pluviales urbaines et périurbaines)

825 000 € TTC seraient consacrés au titre des eaux pluviales sur les opérations suivantes, soit un programme de travaux de 765 000 € TTC selon le détail ci-dessous et 60 000 € TTC d'études.

Les travaux concernés sont relatifs à des problèmes récurrents de débordements ou d'inondations, et consistent pour une bonne part à des aménagements destinés à soulager les réseaux unitaires existants (bassins de rétention, réseaux spécifiques en eaux pluviales).

La priorisation intègre à la fois des axes globaux et des enjeux de proximité et de nuisance (inondations...) croissants liés aux évolutions climatiques, renforçant les enjeux de ce budget.

Ce programme peut être détaillé comme suit :

Commune	Adresse	Objet
Craponne	rue des Pierres Blanches	chemisage 40 mètres diamètre 300mm
Feyzin	route de Solaize	aménagement bassin
Francheville	chemin de Cacheux et allée du Bois	construction d'un réseau d'eau pluviale
Genay	rue de la Gare	construction d'un réseau d'eau pluviale T 150 mm sur 25 mètres environ
Irigny	grange haute	création de bassins
Lyon 9°	avenue Bengourrion La Sauvegarde	création ouvrage ponctuel eaux pluviales
Lyon 9°	rue des Plâtriers, angle rue du Souvenir	construction réseau eaux pluviales diamètre 400 mm 130 ml
Saint Cyr au Mont d'Or	chemin de l'indienne	amélioration du DO avec mise en séparatif du réseau amont sur 250 mètres
Saint Priest	chemin de la Pierre Blanche	aménagement d'exutoire
Saint Romain au Mont d'Or	chemin du Pinay	mise en place d'un ouvrage de rétention sous chaussée sur collecteur pluvial
Agglomération	études diverses sur eaux pluviales	préalable à projets

Réseau hydraulique de défense incendie - Dépenses 2 200 000 € TTC (autorisation de programme globale - assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine)

Le programme 2009 de l'opération globalisée - réseau hydraulique de défense incendie - s'inscrit dans le cadre des politiques adoptées pour le mandat 2009-2014 et de la programmation pluriannuelle des investissements pour chaque politique définie par la délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008.

Ce programme concourt à l'axe assurer le bon fonctionnement des services à hauteur de 2 200 000 € TTC.

Par les dispositions des articles L 5215-20 et L 5215-22 du code général des collectivités territoriales, la compétence services d'incendie et de secours fait partie des compétences obligatoires des communautés urbaines.

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) remplit une partie des missions relevant de cette compétence mais la Communauté urbaine reste responsable de la mise à disposition des points d'approvisionnement en eau nécessaires à la lutte contre l'incendie.

A ce jour, la Communauté urbaine est propriétaire d'un parc de 12 243 appareils de lutte contre l'incendie (hydrants) raccordés au réseau public de distribution d'eau potable.

Pour améliorer la couverture de la défense incendie et assurer la desserte de zones nouvellement urbanisées, la Communauté urbaine doit investir annuellement 300 000 € TTC pour l'installation de nouveaux appareils (suivant l'évolution de l'urbanisation).

Pour maintenir, déplacer et renouveler en moyenne tous les 30 ans les appareils du parc existant, ainsi que leurs conduites de branchement, installer des dispositifs de sécurisation de ces appareils, il est proposé d'investir en 2009, 1 900 000 € TTC.

Il est demandé au Conseil d'approuver les programmes de travaux proposés pour 2009 au titre des galeries drainantes, des eaux pluviales et des réseaux hydrauliques de défense incendie (hydrants) et d'individualiser en dépenses les autorisations de programmes correspondantes à hauteur de 1 800 000 € TTC au titre des galeries drainantes, 825 000 € TTC au titre des eaux pluviales et 2 200 000 € TTC au titre des réseaux hydrauliques de défense incendie (hydrants) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve les programmes de travaux globalisés suivants :

- galeries drainantes,
- eaux pluviales,
- réseau hydraulique de défense incendie (hydrants).

2° - Décide de l'individualisation en dépenses d'une autorisation de programme au titre de l'enveloppe 2009 totale de 4 825 000 € TTC, selon le détail suivant :

- au titre des galeries drainantes (opération n° 1852) : 1 800 000 € TTC, en dépenses,
- au titre des eaux pluviales (opération n° 1852) : 825 000 € TTC, en dépenses,
- au titre du réseau hydraulique de défense incendie (opération n°1804) : 2 200 000 € TTC, en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.